

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 6 juillet 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

**ADMINISTRATION**

**191-07-20**

**SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 667-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**ADOPTÉE**

**192-07-20**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

193-07-20

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-06-01**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**ADOPTÉE**

194-07-20

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-06-08**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020.

**ADOPTÉE**

195-07-20

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-06-11**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020.

**ADOPTÉE**

196-07-20

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-06-29**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020.

**ADOPTÉE**

## **SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Étant donné que la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020 se tenait à huis clos, aucune question n'a été soumise par voie de courriel.

### **CORRESPONDANCE**

- De M. Daniel Bénéteau, président conjointement avec Mme Lise Fréchette, directrice générale de l'Association du cancer de l'Est du Québec, une demande d'appui financier pour les services essentiels pour la population de la région.
- De M. Jean-Sébastien Dion, directeur à la direction de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique, une correspondance concernant le report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, indiquant notamment que les dates d'échéance pour les versements de l'année 2020 seront respectivement reportées au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2020.
- De Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, une correspondance concernant l'ouverture prochaine des camps de jour dans toutes les régions indiquant que compte tenu de l'évolution des connaissances et de la situation de la pandémie la Direction générale de la santé publique a autorisé que les camps puissent se tenir en respectant les ratios d'encadrement habituels et non plus les ratios réduits prévus jusqu'à présent.
- De M. Dany Savoie de la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, une correspondance indiquant que la limite de vitesse, sur une portion de la route du chemin de Saint-Edgar, a été modifiée, soit de 80 km/h à 70 km/h, de l'intersection de la route 132 sur une distance de 450 mètres.
- De Mme Sandra Gagné, directrice générale régionale à Patrimoine canadien, une correspondance informant la Ville que sa demande de financement dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 a été approuvée et qu'une subvention supplémentaire au montant de 11 000 \$ sera octroyée pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts, pour l'exercice financier 2020-2021.
- Du ministère des Transports une correspondance indiquant qu'ils procéderont cet été à des travaux d'asphaltage de la route 132, entre le pont de la Petite rivière Cascapédia et le Tim Horton, dans le secteur de New Richmond. Ces travaux débiteront dans la semaine du 6 juillet et s'échelonnent sur deux semaines. Afin de limiter les répercussions du chantier sur les déplacements, le Ministère a planifié les travaux de nuit, entre 19 h et 7 h. Des entrées commerciales seront moins accessibles ou bloquées durant cette période. Cependant, une circulation normale sera rétablie durant le jour. Il est également à noter qu'il y aura fermeture du carrefour giratoire durant deux nuits, entre 21 h et 7 h, une moitié du carrefour à la fois.
- De M. François Vincent, vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, une correspondance concernant leur campagne « Je choisis PME », qui veut inciter les consommateurs à acheter local afin de soutenir les propriétaires de petites et moyennes entreprises.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales, un avis de dépôt d'un montant de 4 367 \$ relativement au Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques ainsi qu'un document précisant le détail du calcul de ce versement.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de juin 2020.

197-07-20

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (445 570,99 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

**FINANCEMENT ET REFINANCEMENT - 709 600 \$**

198-07-20

**ADJUDICATION**

Date d'ouverture :	6 juillet 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juillet 2020
Montant :	709 600 \$		

**Attendu que** la Ville de New Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juillet 2020, au montant de 709 600 \$;

**Attendu qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 000 \$	1,68000 %	2021
56 100 \$	1,68000 %	2022
57 300 \$	1,68000 %	2023
58 700 \$	1,68000 %	2024
482 500 \$	1,68000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 000 \$	1,00000 %	2021
56 100 \$	1,10000 %	2022
57 300 \$	1,20000 %	2023
58 700 \$	1,35000 %	2024
482 500 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,66100

Coût réel : 1,77856 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS

55 000 \$	2,04000 %	2021
56 100 \$	2,04000 %	2022
57 300 \$	2,04000 %	2023
58 700 \$	2,04000 %	2024
482 500 \$	2,04000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,04000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Ville de New Richmond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2020 au montant de 709 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 824-07, 861-09, 1064-18, 1097-19, 1092-19, 1117-19, 1109-19 et 1056-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

199-07-20

**CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 709 600 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
824-07	116 900 \$
861-09	263 300 \$
1064-18	8 115 \$
1097-19	264 785 \$
1092-19	5 467 \$
1117-19	9 308 \$
1109-19	8 515 \$
1056-18	33 210 \$

**Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;**

**Attendu que**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 824-07, 861-09, 1064-18, 1097-19, 1092-19 et 1056-18, la Ville de New Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE** : Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>55 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>56 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>57 300 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>58 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>59 900 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>422 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 824-07, 861-09, 1064-18, 1097-19, 1092-19 et 1056-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**200-07-20**

**TABLEAU COMBINÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE** : Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de sept cent neuf mille six cent dollars (709 600 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 1139-20**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement pour le Règlement 1139-20 concernant les travaux de réfection au Camp à Jos qui indique que la Ville n'a reçu aucune demande de la part des personnes habiles à voter.

201-07-20

**FONDS RÉGION ET RURALITÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant que** la Ville souhaite obtenir un soutien financier dans le cadre du Fonds Région et Ruralité dans la catégorie festivals et événements municipaux, offert par la MRC de Bonaventure;

**Considérant que** cedit soutien pourrait soutenir les divers festivals et événements de la Ville tels, entre autres, le Rallye automobile Baie-des-Chaleurs, le festival Bluegrass, la foire agricole, etc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de New Richmond autorise le directeur général à déposer une demande à la MRC de Bonaventure ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) pour les festivals et événements municipaux 2020, ainsi que tout autre document relatif à ladite demande.

**Que** le Conseil municipal s'engage à verser une contribution financière aux festivals et événements de la Ville pour divers événements, pour un montant total de 10 000 \$ (5 000 \$ Ville et 5 000 \$ FRR).

**ADOPTÉE**

202-07-20

**ABROGATION DE RÉOLUTION - CHAMP DE TIR**

**Considérant** la résolution 166-06-14 par laquelle le Conseil municipal a donné son appui au projet déposé en 2014 par le Club de tir de la Baie des Chaleurs inc. pour la mise sur pied d'un champ de tir dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Bonaventure;

**Considérant que** depuis cet appui, le projet aurait évolué et serait très différent de la version initiale selon les informations préliminaires obtenues;

**Considérant que** le Conseil souhaite retirer l'appui initial octroyé, et ce, en attente d'informations supplémentaires de la part des promoteurs actuels;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'abroger** la résolution 166-06-14, adoptée le 2 juin 2014 par laquelle le Conseil donnait son appui au projet déposé par le Club de tir pour la mise sur pied d'un champ de tir dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Bonaventure, et ce, suite au dépôt d'un nouveau projet différent de l'initial.

**ADOPTÉE**

203-07-20

**NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION POINTE DUTHIE**

**Considérant qu'il y a lieu** de nommer un représentant de la Ville au conseil d'administration de la Pointe Duthie étant donné qu'il y a un poste vacant suite au départ de l'actuelle représentante;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**De nommer** le conseiller municipal Monsieur François Bujold, à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Pointe Duthie.

**ADOPTÉE**

204-07-20

**RÈGLEMENT 1141-20 CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 528-90, 580-92 ET 629-95 - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif aux chiens, portant le numéro 1141-20;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement concernant les chiens et abrogeant les Règlements 528-90, 580-92 et 629-95, lequel est identifié sous le numéro 1141-20.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

205-07-20

**AUTORISATION DE DÉPENSE - STATION DE RÉPARATION DE VÉLO BICIBORNE**

**Considérant que** la Ville souhaite faire l'acquisition d'une station de réparation de vélo pour les différents usagers de ce sport de plein-air;

**Considérant que** cette acquisition a été prévu comme action au plan d'actions de la politique familiale;

**Considérant** l'offre déposée par la firme Acier Jean Hébert inc. au montant de 2 465 \$, taxes en sus, pour cette station;

**Considérant que** l'Unité régionale sport et loisirs Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GIM) a remis une somme de 2 000 \$ en subvention pour cette acquisition;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat d'une station de réparation de vélo Biciborne auprès de la firme Acier Jean Hébert inc. au montant de 2 465 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

206-07-20

**INSPECTEUR DES BÂTIMENTS - ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**Considérant** l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui stipule que le Conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats;



**Considérant qu'**au règlement administratif d'urbanisme de la Ville, il est stipulé que c'est l'inspecteur des bâtiments qui est responsable de l'émission des permis et des certificats;

**Considérant que** le titre de directeur du Service de l'urbanisme inclut plusieurs fonctions dont, entre autres, la direction à l'égard des questions relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, la coordination et l'émission des permis et des certificats nécessaires ainsi que le respect de la réglementation municipale;

**Considérant qu'**il y a lieu de nommer le directeur du Service de l'urbanisme également à titre d'inspecteur des bâtiments;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**De nommer** le directeur du Service de l'urbanisme également à titre d'inspecteur des bâtiments pour l'émission des permis et des certificats. Par le fait même le Conseil municipal entérine tous les actes effectués en ce sens par lui depuis son embauche en avril 2018.

**ADOPTÉE**

207-07-20

**ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DU PUITTS D'EAU POTABLE ET MISE À JOUR DES AIRES DE PROTECTION - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

**Considérant que** la Ville a accepté, par sa résolution 77-03-20, de mandater la firme Pesca Environnement afin de procéder à l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement de l'installation de production d'eau potable ainsi que la mise à jour des aires de protection;

**Considérant que** le ministère de l'Environnement prévoit octroyer une aide financière des dépenses admissibles tant pour l'alimentation d'eau potable que pour la délimitation des aires de protection;

**Considérant que** la firme Pesca a déposé une demande de budget supplémentaire au montant de 5 000 \$, afin de poursuivre la détermination de l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'accepter** la demande de budget supplémentaire de la firme Pesca Environnement au montant de 5 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre la détermination de l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

208-07-20

**AUTORISATION D'APPEL DE PROPOSITION - PRODUCTION D'OEUVRES D'ART URBAINES DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2020**

**Considérant** l'appel de propositions lancé (#Covidart Québec), pour un soutien pour la production d'œuvres d'art urbaines dans le cadre des Journées de la culture 2020;

**Considérant que** ces œuvres, principalement déployées dans les rues, deviennent essentielles pour diffuser l'information scientifique et aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie;

**Considérant que** Culture pour tous s'associe aux Fonds de recherche du Québec pour soutenir la production d'œuvres à la hauteur de 10 000 \$ à 25 000 \$ par projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur de la Culture a déposé une proposition - #Covidart Québec, pour la production d'œuvres d'art urbaines dans le cadre des journées de la culture 2020.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 13.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière